

**Procès-verbal**  
**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Lundi 13 mars 2017 à 19 h 30**  
**À l'Hôtel de Ville**

---

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4) et de M. Mike-James Noonan (siège 5).

En l'absence motivée de M. Stéphane Hamel (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint et Greffier, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

**1. Mot du Maire**

---

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue aux citoyens et les informe de la réception de la confirmation de l'aide financière pour le projet de construction de l'usine de traitement des eaux pour un montant de 2 068 360 \$ du gouvernement fédéral et 822 360 \$ du gouvernement provincial.

**2. Ouverture de la séance ordinaire**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ).

**3. Adoption de l'ordre du jour**

---

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié avec l'ajout des points 9.5 et 18.5, le report des points 7.2 et 10.6 et l'abrogation des points 18.2 et 18.3 :

**1) Mot du Maire**

**2) Ouverture de la séance**

**3) Adoption de l'ordre du jour**

**4) Adoption des procès- verbaux**

**4.1** Séance ordinaire du 6 février 2017 ;

**4.2** Séance extraordinaire du 16 février 2017 ;

**4.3** Procès-verbal de correction PVC 003-17 de la résolution 079-02-17 ;

**4.4** Procès-verbal de correction PVC 004-17 de la résolution 070-02-17 ;

**5) Trésorerie**

**5.1** Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de février 2017 ;

**5.2** Modification de la résolution 070-02-17 « Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC » ;

128-03-17

**6) Avis de motion**

- 6.1 Avis de motion – Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29 ;
- 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement ;

**7) Adoption de règlements**

- 7.1 Adoption – Règlement numéro 538-16 sur la sécurité incendie, abrogeant et remplaçant le Règlement 442 et toutes les modifications subséquentes pour y inclure la gestion des feux d'artifice ;
- 7.2 Adoption – Second projet de Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88 ; POINT REPORTÉ
- 7.3 Adoption – Règlement numéro 548-16 établissant la politique contre le harcèlement au travail, abrogeant la résolution 12.6-05-14 « *Adoption de la politique contre le harcèlement* » ;
- 7.4 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 555-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone RU-31 à même la zone F-46 ;
- 7.5 Adoption – Règlement numéro 555-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone RU-31 à même la zone F-46 ;
- 7.6 Adoption – Second projet de Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29 ;
- 7.7 Adoption – Second projet de Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement ;
- 7.8 Adoption – Projet de Règlement numéro 561-17 sur les ententes relatives aux travaux municipaux et régissant les ententes avec les promoteurs, abrogeant et remplaçant le Règlement 385 et toutes ses modifications subséquentes ;
- 7.9 Adoption – Règlement numéro 562-17 modifiant le Règlement de gestion des permis et des certificats 351 de manière à ajouter certaines définitions ;
- 7.10 Adoption – Second projet de Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34 ;
- 7.11 Adoption – Règlement numéro 565-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 542-16 ;
- 7.12 Adoption – Règlement numéro 566-17 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le règlement 530-16 ;
- 7.13 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11 ;

**8) Administration**

- 8.1 Adoption – Politique sur la santé et la sécurité au travail ;

**9) Gestion contractuelle**

- 9.1 Autorisation de signature du contrat de location – Terrain de la petite école, 90, rue Saint-Patrick ;
- 9.2 Entérinement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable ;
- 9.3 Autorisation à l'entreprise « À deux pas du potager » - Utilisation sans frais d'une portion de terrain de l'Hôtel de Ville » ;
- 9.4 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de rapiéçage des rues et des chemins de la Municipalité ;
- 9.5 Octroi de mandat à Monsieur Daniel Gagnon, ingénieur, firme Stantec Experts-conseils Ltée - Dossier Domaine Sherwood ;

**10) Urbanisme**

- 10.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de février 2017 ;
- 10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 15 février 2017 ;
- 10.3 Dépôt – Comte rendu de la consultation publique – 20 février 2017 ;
- 10.4 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux – Janvier et février 2017 ;
- 10.5 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM-2017-90001, lot 4 369 104 (281, boulevard Jacques-Cartier) zone C-34 ;

- 10.6 Consultation publique et adoption – Usage conditionnel UC 2016-90015, lot 4 366 992 (105, rue Mountain View) zone RU-64 ; POINT REPORTÉ
- 10.7 Contribution en nature pour un projet de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) ;
- 10.8 Autorisation d'accès à la piste cyclable près du bassin de rétention de la rue Galway – Demande à la MRC de la Jacques-Cartier ;
- 10.9 Abrogation de la résolution 099-02-17 « Sites pour plantation d'arbres » ;
- 11) **Loisirs, communications et vie communautaire**
- 11.1 Autorisation de vérifications d'antécédents judiciaires des bénévoles auprès de la Sureté du Québec ;
- 11.2 Demande de subvention – Défilé de la Saint-Patrick pour l'année 2017 ;
- 11.3 Désignation de Monsieur Sylvain Tapin à titre de responsable auprès de l'organisme Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudières-Appalaches ;
- 11.4 Désignation de Monsieur Sylvain Tapin à titre de représentant à la table sectorielle culture régionale de la MRC de La Jacques-Cartier ;
- 12) **Greffé**
- 13) **Travaux publics**
- 13.1 Épandage de sel – Chemin de Wexford ;
- 14) **Sécurité publique**
- 14.1 Autorisation d'utilisation du territoire de la Municipalité – Opérations de drones ;
- 14.2 Autorisation d'un barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure et de la rue Vanier - Collecte de dons pour la Société de la leucémie et du lymphome du Canada ;
- 15) **Ressources humaines**
- 15.1 Abrogation de la résolution 119-02-17 « Ouverture du poste de Directeur adjoint aux travaux publics et autorisation d'embauche » ;
- 15.2 Ouverture du poste « Coordonnateur des travaux publics » ;
- 15.3 Ouverture du poste « Technicien – Opérateur en traitement des eaux » ;
- 15.4 Nomination de Monsieur Pierre Lepagne, chef d'équipe à l'eau potable au service des travaux publics du Département des services techniques ;
- 15.5 Nomination de Monsieur Gilles Hamon, chef d'équipe à la voirie au service des travaux publics du Département des services techniques ;
- 15.6 Nomination de Monsieur Éric Arseneault au titre de capitaine au Service de la sécurité publique ;
- 15.7 Nomination de Monsieur Marc Gagnon au titre d'officier responsable des achats au Service des incendies ;
- 15.8 Autorisation d'embauche de Monsieur Éric Bilodeau à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 15.9 Autorisation d'embauche de Monsieur Simon Robitaille à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 15.10 Autorisation d'embauche de Monsieur Sacha Souvenir à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 15.11 Autorisation d'embauche de Monsieur Benjamin Lemieux à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 15.12 Autorisation d'embauche de Monsieur Félix-Antoine Roberge à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 16) **Correspondance**
- 16.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – Février 2017 ;
- 16.2 Dépôt – Pétition - Projet de fermette d'agrément au 105, rue Mountain View ;
- 17) **Suivi des dossiers des élus**
- 18) **Divers**
- 18.1 Émission d'une carte de crédit pour Monsieur Nicolas St-gelais, Directeur des services techniques ;
- 18.2 Émission d'une carte de crédit pour Monsieur Pierre Lepagne, chef d'équipe à l'eau potable ; POINT ABROGÉ
- 18.3 Émission d'une carte de crédit pour Monsieur Gilles Hamon, chef d'équipe à la voirie ; POINT ABROGÉ

18.4 Transfert de la carte de crédit de Monsieur Yanick Gauthier à Monsieur Marc Gagnon, officier responsable des achats au Service des incendies.

18.5 Motion de félicitations aux organisateurs du Irish Show ;

19) Période de questions

20) Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

#### **4. Adoption des procès-verbaux antérieurs**

---

129-03-17

##### **4.1 Séance ordinaire du 6 février 2017**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 6 février 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

130-03-17

##### **4.2 Séance extraordinaire du 16 février 2017**

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 16 février 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 16 février 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

131-03-17

##### **4.3 Procès-verbal de correction PVC 003-17 de la résolution 079-02-17**

Conformément à l'article 202.1 CMQ, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC-003-17 concernant la correction du montant additionnel pour l'ajout de service qui doit être versé « par semaine » au lieu de « mensuel ». Il s'agit d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal puisque cette information apparaissait dans le courriel envoyé préalablement par le Directeur des travaux publics.

Document déposé : 131-03-17

**4.4 Procès-verbal de correction PVC 004-17 de la résolution 070-02-17**

Conformément à l'article 202.1 CMQ, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC-004-17, concernant la correction de la « date limite » pour acquitter le solde dû des taxes municipales pour ne pas apparaître sur la liste de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes. On aurait dû y lire que les dossiers concernés sont transmis la MRC de la Jacques-Cartier en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, s'ils n'ont pas acquitté le solde dû au « 31 décembre 2016 » au lieu de « 31 décembre 2015 ». Il s'agit d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal puisque le 31 décembre 2016 est la date limite légale dans ce processus de vente d'immeubles pour non-paiement de taxes.

*Document déposé : 132-03-17*

**5. Trésorerie****5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de février 2017**

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 10 mars 2017 au montant total de 445 810,64 \$ ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 133-03-17*

**5.2 Modification de la résolution 070-02-17 « Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC »**

Considérant la résolution 070-02-17 « Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC » ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier la liste modifiée des dossiers en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, s'ils n'ont pas acquitté le solde dû au 31 décembre 2016, avant l'adoption de la présente résolution ;
- 2) D'inclure le rapport des soldes à payer, en annexe, afin qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 134-03-17*

## **6. Avis de motion**

---

135-03-17

### **6.1 Avis de motion – Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29**

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29.

136-03-17

### **6.2 Avis de motion – Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement.**

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement.

## **7. Adoption de règlements**

---

137-03-17

### **7.1 Règlement numéro 538-16 sur la sécurité incendie, abrogeant et remplaçant le Règlement 442 et toutes les modifications subséquentes pour y inclure la gestion des feux d'artifice**

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du Conseil tenue le 22 août 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 538-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

138-03-17

### **7.2 Adoption – Second projet Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) De reporter ce point à une séance ultérieure ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

139-03-17

**7.3 Adoption – Règlement numéro 548-16 établissant la politique contre le harcèlement au travail**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 novembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 548-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

140-03-17

**7.4 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 555-16-**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

**555-16 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone RU-31 à même la zone F-46**

Nombre de signatures requis :	21
Nombre de signatures obtenu :	0
Règlement numéro 555-16 :	Accepté
Date de la tenue du registre :	20 février 2017

*Document déposé : 140-03-17*

141-03-17

**7.5 Adoption – Règlement numéro 555-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone RU-31 à même la zone F-46**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 16 février 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) et qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 555-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

142-03-17

**7.6 Adoption – Second projet de Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à cette séance ordinaire du Conseil, tenue le 13 mars 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) et qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 557-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi, **le jeudi 30 mars 2017**, de 9 h à 19 h ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**



### **7.7 Adoption – Second projet de Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à cette séance ordinaire du Conseil, tenue le 13 mars 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) et qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 558-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi, **le jeudi 30 mars 2017**, de 9 h à 19 h ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

### **7.8 Adoption – Projet de Règlement numéro 561-17 sur les ententes relatives aux travaux municipaux et régissant les ententes avec les promoteurs, abrogeant et remplaçant le Règlement 385 et toutes ses modifications subséquentes**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 561-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De tenir une assemblée publique de consultation **le jeudi 20 avril 2017** à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

145-03-17

**7.9 Adoption –Règlement numéro 562-17 modifiant le Règlement de gestion des permis et des certificats 351 de manière à ajouter certaines définitions**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance régulière du Conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 562-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

146-03-17

**7.10 Adoption – Second projet de Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance régulière du Conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 563-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi, **le jeudi 30 mars 2017**, de 9 h à 19 h ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

147-03-17

**7.11 Adoption – Règlement numéro 565-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 542-16**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance régulière du Conseil tenue le 6 février 2017 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 565-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

148-03-17

**7.12 Adoption – Règlement numéro 566-17 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le règlement 530-16**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 16 février 2017 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 566-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

149-03-17

**7.13 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement sera donné à une séance ultérieure du Conseil, afin d'éviter « l'effet de gel », conformément aux articles 114, 117 et 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 567-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De tenir une assemblée publique de consultation **le jeudi 20 avril 2017** à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8. Administration**

---

150-03-17

### **8.1 Dépôt et adoption – Politique sur la santé et la sécurité au travail**

Considérant que le Conseil souhaite se doter d'une politique sur la santé et la sécurité au travail renouvelée en conformité notamment avec la législation en vigueur ;

Considérant que préalablement à la présente séance, tous les élus ont lu et étudié ladite Politique ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions et qu'ils renoncent à sa lecture séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter la *Politique sur la santé et la sécurité au travail* telle que rédigée ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 150-03-17*

## **9. Gestion contractuelle**

---

151-03-17

### **9.1 Autorisation de signature du contrat de location – Terrain de la petite école, 90, rue Saint-Patrick**

Considérant la résolution 526-12-16 « Location du terrain de la petite école sis au 90, rue Saint-Patrick ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser la signature du contrat de location pour le terrain de la petite école au 90, rue Saint-Patrick à Shannon ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 151-03-17*

152-03-17

### **9.2 Entérinement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable**

Considérant la résolution 123-02-17 « Autorisation d'octroi de contrat à une société pouvant assurer la gestion du réseau d'eau potable durant la période transition d'entrée en fonction du nouveau directeur adjoint aux travaux publics »

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner le contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable de la Municipalité, au montant forfaitaire de 4 600 \$ (taxes non incluses) pour une durée de huit semaines, débutant le 4 mars 2017 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

153-03-17

**9.3 Autorisation à l'entreprise « À deux pas du potager » - Utilisation sans frais d'une portion de terrain de l'Hôtel de Ville »**

Considérant la demande soumise par Madame Andréa Thibeault de l'entreprise « À deux pas du potager » concernant le renouvellement de l'entente d'utilisation sans frais d'une portion du terrain de l'Hôtel de Ville ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'entreprise « À deux pas du potager » l'utilisation d'une parcelle de terrain située derrière l'enseigne de l'Hôtel de Ville (sur la pelouse) sans frais, les jeudis de 14 h 30 à 17 h 30, pour une période de 16 à 18 semaines commençant à la fin juin ou au début juillet ;
- 2) De lui réserver le premier espace de stationnement devant cet emplacement, pour chaque journée de présence, en plaçant deux cônes de sécurité ;
- 3) Que les responsables tiennent exempte la Municipalité de toute responsabilité ;
- 4) Que les responsables remettent les lieux à l'état d'origine, chaque semaine ;
- 5) Que la Municipalité se réserve le droit de retirer en tout temps cette autorisation ;
- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

154-03-17

**9.4 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de rapiéçage des rues et des chemins de la Municipalité**

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement numéro 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant les besoins de la Municipalité pour des travaux de rapiéçage de ses rues et ses chemins ;

Considérant que le coût pour des travaux de rapiéçage des rues et des chemins de la Municipalité a été estimé à plus de 25 000\$ et à moins de 100 000\$ (taxes incluses) ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser le Directeur du département des services techniques à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de rapiéçage des rues et des chemins de la Municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

155-03-17  
Abrogation  
208-04-17

## **9.5 Octroi de mandat à Monsieur Daniel Gagnon, ingénieur, firme Stantec Experts-conseils Itée - Dossier Domaine Sherwood**

À la demande des élus présents et considérant le souhait du conseil municipal d'avoir une opinion alternative entourant le dossier du Domaine Sherwood ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) De mandater Monsieur Daniel Gagnon de la Stantec Experts conseils Itée pour entretenir le conseil municipal sur le dossier Domaine Sherwood ;
- 2) D'exiger que Monsieur Gagnon soit dûment inscrit au registre des lobbyistes du Québec ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

## **10. Urbanisme**

---

156-03-17

### **10.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de février 2017**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois de février 2017.

*Documents déposés : 156-03-17*

157-03-17

### **10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 15 février 2017**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme daté le 15 février 2017.

*Document déposé : 157-03-17*

158-03-17

### **10.3 Dépôt – Compte rendu de la consultation publique – 20 février 2017**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le compte-rendu du service de l'Urbanisme de la consultation publique tenue le 20 février 2017.

*Document déposé : 158-03-17*

159-03-17

### **10.4 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux – Janvier et février 2017**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport mensuel de la Société protectrice des animaux pour les mois de janvier et février 2017.

*Document déposé : 159(A)-03-17*

*Document déposé : 159(B)-03-17*

160-03-17

### **10.5 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM-2017-90001, lot 4 369 104 (281, boulevard Jacques-Cartier) zone C-34**

Considérant le *Règlement (280) relatif aux dérogations mineures* adopté le 7 mai 2001 ;

Considérant la demande de dérogation mineure 2017-90001 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 4 369 104 en bordure du boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-34 ;

Considérant que le *Règlement de lotissement 350*, stipule que dans ce secteur les terrains doivent avoir une superficie minimale de 4 000 m<sup>2</sup> et un frontage de 30 m ;

Considérant la demande de dérogation mineure du 2 novembre 2015 autorisant à subdiviser en trois lots ayant un frontage de 26,3 m et dont deux des lots auraient une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> ;

Considérant la résolution 349-11-15 acceptant la demande de dérogation le 2 novembre 2015 ;

Considérant que le propriétaire demande de maintenir la façade autorisée, mais de diminuer la superficie à 3000 m<sup>2</sup> sans augmenter le nombre de terrains ;

Considérant que l'implantation de bâtiment en bordure du boulevard Jacques-Cartier aura pour effet de consolider le secteur ;

Considérant que les deux nouveaux terrains ne sont pas contigus à un cours d'eau ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que cette demande ne cause pas de préjudice au voisin ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure des trois lots avec un frontage de 26,3 m, dont deux lots ayant une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accepter, telle que déposée, la présente demande de dérogation mineure DM2017-90001 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

161-03-17

**10.6 Consultation publique et adoption – Usage conditionnel UC 2016-90015, lot 4 366 992 (105, rue Mountain View) zone RU-64**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De reporter ce point à une séance ultérieure ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

CONSIDÉRANT QUE LE POINT 10.6 ET RETIRÉ, M. LE MAIRE PERMET UNE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR CE POINT

AJOUT

**10.6A Dépôt – Pétition – Contre le projet de fermette d'agrément au 105, rue Mountain View**

Une citoyenne, Madame Andrée Bélanger dépose au conseil municipal une pétition intitulée « La présente vise à ne pas autoriser une demande d'usage conditionnel d'élevage d'agrément complémentaire à l'usage résidentiel concernant plusieurs animaux nuisibles pour le bruit tels : des canards, des dindons sauvages, des oies sauvages etc. et tout autre animal considéré bruyant au 105, rue Mountain View et aucune construction de bâtiments ne devrait être autorisée ».

*Document déposé : DOC 13-03-17*



162-03-17

### **10.7 Contribution en nature pour un projet de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)**

Considérant le projet « Lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes par une brigade citoyenne de la réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon » chapeauté par la CBJC en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale-Nationale ;

Considérant que ce projet est financé par le Fonds national de conservation des milieux humides, requiert une participation du milieu ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser le Directeur des services techniques à conclure une entente sur la contribution possible de la Municipalité dans le projet « Lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes par une brigade citoyenne de la réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon » dans le cadre des propositions suivantes :
  - Entreposage d'un rouleau de « bâche » ;
  - Cinq (5) transports de camion (Pick-up) de « bâches » et de « sable » ;
  - Cinq (5) transports de camion (Pick-up) pour disposer des « résidus végétaux » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

163-03-17

### **10.8 Autorisation d'accès à la piste cyclable près du bassin de rétention de la rue Galway Demande à la MRC de La Jacques-Cartier**

Considérant la parcelle de terrain (lot 4 369 207) appartenant à la Municipalité dans le secteur du bassin de rétention près de la rue Galway menant à la piste cyclable ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser la direction générale à communiquer avec la MRC de La Jacques-Cartier pour une demande d'accès permanent à la piste cyclable à proximité du bassin de rétention près du parc de la rue Galway, par la parcelle de terrain (lot 4 369 207) tel qu'illustré dans le plan joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) De sécuriser ledit sentier avec des roches pour éviter le passage de véhicules tout terrain ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 163-03-17*

164-03-17

### **10.9 Abrogation de la résolution 099-02-17 « Sites pour plantation d'arbres »**

Considérant la résolution 099-02-17 concernant la demande soumise par l'Association forestière des deux rives dans le cadre du projet « Service-conseil et plantation d'arbres » qui vise à reboiser des milieux ruraux et urbains ;

Considérant que le responsable de ce projet a informé la Municipalité de leur choix d'emplacements pour la plantation d'arbres, lesquels ne se situent pas sur le territoire de la Municipalité ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'abroger la résolution 099-02-17« Sites pour plantation d'arbres » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

## **11. Loisirs, communications et vie communautaire**

---

165-03-17

### **11.1 Autorisation de vérifications d'antécédents judiciaires des bénévoles auprès de la Sureté du Québec**

Considérant le désir de la Municipalité et du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, d'augmenter sa banque de bénévoles à la bibliothèque ;

Considérant que les bénévoles peuvent être en lien avec des personnes mineures ;

Considérant que les bénévoles ont accès aux dossiers personnels des membres ;

Considérant que le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire tient à s'assurer que les bénévoles n'ont pas d'antécédents judiciaires ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser Monsieur Sylvain Tapin, coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque, à faire les vérifications nécessaires auprès de la Sureté du Québec, afin de vérifier les antécédents judiciaires des bénévoles désirant s'impliquer au sein du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

166-03-17

### **11.2 Demande de subvention – Défilé de la Saint-Patrick pour l'année 2017**

Considérant le plan de partenariat soumis à la Municipalité par le Défilé de la Saint-Patrick de Québec ;

Considérant l'importance de la culture irlandaise pour la municipalité de Shannon ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation du défilé qui se tiendra le 25 mars 2017 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer une subvention de 2 000\$, payable à « Le Défilé de la Saint-Patrick de Québec » pour contribuer à la réalisation de cet événement ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

167-03-17

**11.3 Désignation de Monsieur Sylvain Tapin à titre de responsable auprès de l'organisme Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudières-Appalaches**

Considérant que le responsable de la bibliothèque est dorénavant monsieur Sylvain Tapin, coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De désigner Monsieur Sylvain Tapin, coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque, à titre de responsable de la bibliothèque de Shannon auprès de l'organisme Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudières-Appalaches ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

168-03-17

**11.4 Désignation de Monsieur Sylvain Tapin à titre de représentant à la table sectorielle culture régionale de la MRC de La Jacques-Cartier**

Considérant la demande de la MRC de La Jacques-Cartier pour un représentant de la Municipalité à la table sectorielle culture régionale remise sur pied éventuellement ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) De désigner Monsieur Sylvain Tapin, coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque, à titre de représentant à la table sectorielle culture régionale ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

**12. Greffe**

---

**13. Travaux publics**

---

169-03-17

**13.1 Épandage de sel – Chemin de Wexford**

Considérant la demande de certains citoyens de ne pas saler ou sabler certaines portions du chemin de Wexford ;

Considérant toutefois que la Municipalité a à cœur la sécurité de ses citoyens sur son réseau routier ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) De poursuivre l'application des abrasifs requis sur le chemin de Wexford pour assurer la sécurité des citoyens de la Municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **14. Sécurité publique**

---

170-03-17

##### **14.1 Autorisation d'utilisation du territoire de la Municipalité – Opérations de drones**

Considérant la demande du responsable de l'entreprise GSM Drone Aviation.com pour l'autorisation de décollage et d'atterrissage de drones sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant les certificats d'opération de drones, d'autorisation de vol d'Industrie Canada et d'assurance joints à la demande ;

Considérant que le but de cette demande est de couvrir sans frais, à la demande de la Municipalité, d'événements ou tout autre type d'activités ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'entreprise « GSM Drone Aviation.com » à utiliser le territoire de la Municipalité pour le décollage et l'atterrissage de drones pour la couverture, sans frais et à la demande de la Municipalité, d'événements ou tout autre type d'activités tenus à Shannon ;
- 2) Que cette autorisation soit valide jusqu'au 28 février 2018 ;
- 3) Que les responsables fournissent un certificat de renouvellement de la couverture d'assurance ;
- 4) Que l'opération des drones respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 5) Que les responsables tiennent exempte la Municipalité de toute responsabilité ;
- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

171-03-17

##### **14.2 Autorisation d'un barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure et de la rue Vanier - Collecte de dons pour la Société de la leucémie et du lymphome du Canada**

Considérant la demande de Madame Diane Gagnon pour ériger un barrage routier dans le but d'amasser des dons pour la Société de la leucémie et du lymphome du Canada (SLLC) ;

Considérant que la demanderesse fournit une lettre de la SLLC appuyant ses activités de financement ;

Considérant que le barrage aurait lieu les 3 et 4 juin, entre 10 h et 17 h ;

Considérant que la demanderesse a d'abord besoin d'un appui de la Municipalité pour ensuite procéder aux demandes de permis auprès des différentes autorités telles que le ministère du Transport du Québec, les compagnies d'assurances et la Sureté du Québec ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'appuyer, telle que déposée, la demande de barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure et de la rue Vanier, les 3 et 4 juin 2017 entre 10 h et 17 h, pour la collecte de dons à la SLLC ;
- 2) Que la réalisation de cette collecte respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 3) Que la(les) responsable(s) tienne(nt) exempte la Municipalité de toute responsabilité ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

## **15. Ressources humaines**

---

172-03-17

### **15.1 Abrogation de la résolution 119-02-17 « Ouverture du poste de Directeur adjoint aux travaux publics et autorisation d'embauche »**

Considérant la résolution 119-02-17 « Ouverture du poste de Directeur adjoint aux travaux publics et autorisation d'embauche » ;

Considérant que la personne visée par cette résolution s'est désistée tout juste avant le début de la séance ;

Considérant que cette information n'était pas connue au moment de l'adoption de la résolution d'embauche ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'abroger la résolution 119-02-17 « Ouverture du poste de Directeur adjoint aux travaux publics et autorisation d'embauche » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

173-03-17

### **15.2 Ouverture du poste de Coordonnateur des travaux publics**

Considérant la résolution 030-01-17 « Réorganisation administrative du service des Travaux publics et du service de l'Urbanisme et de l'Environnement par la création d'un Département des services techniques » ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'ouverture du poste de Coordonnateur des travaux publics ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

174-03-17

**15.3 Ouverture du poste de « Technicien – Opérateur en traitement des eaux »**

Considérant la résolution 030-01-17 « Réorganisation administrative du service des Travaux publics et du service de l'Urbanisme et de l'Environnement par la création d'un Département des services techniques » ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mikes-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'ouverture du poste de Technicien – Opérateur en traitement des eaux ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

175-03-17

**15.4 Nomination de Monsieur Pierre Lepagne au poste de chef d'équipe à l'eau potable au service des travaux publics du Département des services techniques**

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant la nécessité de redéployer certaines ressources ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) De nommer Monsieur Pierre Lepagne au poste de « chef d'équipe à l'eau potable » au service des travaux publics du Département des services techniques ;
- 3) De fournir un iPhone à Monsieur Lepagne pour son travail ;
- 3) De bonifier le taux horaire actuel de 2 \$ ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

176-03-17

**15.5 Nomination de Monsieur Gilles Hamon au poste de chef d'équipe à la voirie au service des travaux publics du Département des services techniques**

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant la nécessité de redéployer certaines ressources ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De nommer Monsieur Gilles Hamon au poste de « chef d'équipe à la voirie » au service des travaux publics du Département des services techniques ;
- 2) De fournir un iPhone à Monsieur Hamon pour son travail ;
- 3) De bonifier le taux horaire actuel de 2 \$ ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

177-03-17

**15.6 Nomination de monsieur Éric Arseneault au titre de capitaine au Service de la sécurité publique**

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) De nommer Monsieur Éric Arseneault au titre de capitaine au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

178-03-17

**15.7 Nomination de Monsieur Marc Gagnon au titre d'officier responsable des achats au Service des incendies**

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) De nommer Monsieur Marc Gagnon au titre d'officier responsable des achats au Service des incendies ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

179-03-17

**15.8 Autorisation d'embauche de Monsieur Éric Bilodeau à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au sein Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'embauche de Monsieur Éric Bilodeau à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

180-03-17

**15.9 Autorisation d'embauche de Monsieur Simon Robitaille à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au sein du Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'embauche de Monsieur Simon Robitaille à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

181-03-17

**15.10 Autorisation d'embauche de Monsieur Sacha Souvenir à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**



**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'embauche de Monsieur Sacha Souvenir à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

182-03-17

**15.11 Autorisation d'embauche de Monsieur Benjamin Lemieux à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'embauche de Monsieur Benjamin Lemieux à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

183-03-17

**15.12 Autorisation d'embauche de Monsieur Félix-Antoine Roberge à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'embauche de Monsieur Félix-Antoine Roberge à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

## **16. Correspondance**

---

184-03-17

### **16.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois de février 2017**

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de février 2017 est déposée.

*Document déposé : 184-03-17*

185-03-17

### **16.2 Dépôt – Pétition - Projet de fermette d'agrément au 105, rue Mountain View**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le document « *Pétition pour être en faveur de ma demande de fermette d'agrément* ».

*Document déposé : 185-03-17*

## **17. Suivi des dossiers des élus**

---

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

## **18. Divers**

---

186-03-17

### **18.1 Émission d'une carte de crédit pour Monsieur Nicolas St-Gelais, Directeur des services techniques**

Considérant le pouvoir de dépenser du Directeur de services techniques, conformément au Règlement 566-17 ;

Considérant l'article 184 du CMQ ;

**En conséquence ;**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'émission d'une carte de crédit Visa Desjardins pour Monsieur Nicolas St-Gelais, Directeur des services techniques ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

### **18.2 Émission d'une carte de crédit pour Monsieur Pierre Lepagne, chef d'équipe à l'eau potable**

CE POINT EST ABROGÉ

### **18.3 Émission d'une carte de crédit pour Monsieur Gilles Hamon, chef d'équipe à la voirie**

CE POINT EST ABROGÉ

187-03-17

**18.4 Transfert de la carte de crédit de Monsieur Yanick Gauthier à Monsieur Marc Gagnon, officier responsable des achats au Service des incendies**

Considérant le pouvoir de dépenser de l'officier responsable des achats au Service des incendies, conformément au Règlement 566-17 ;

Considérant l'article 184 du CMQ ;

**En conséquence ;**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) De transférer la carte de crédit de l'officier responsable des achats au Service des incendies de Monsieur Yanick Gauthier à Monsieur Marc Gagnon ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

188-03-17

**18.5 Motion de félicitations aux organisateurs du Irish Show**

Considérant le succès de l'évènement Irish Show tenue le 11 mars dernier ;

**En conséquence ;**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De remettre une motion de félicitations à toute l'équipe de la Catholic Women's League incluant tous les bénévoles qui ont contribué au franc succès de l'évènement Irish Show ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

189-03-17

**19. Période de questions**

---

À 20 h 58, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS EST INTERROMPUE PAR L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE À 21 H 35.**

190-03-17

**19.1 Ajournement de la séance**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu d'ajourner la séance ordinaire à 21 h 35.**

**Adoptée à l'unanimité**

## **L'AJOURNEMENT SE TERMINE À 21 H 55 ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS SE POURSUIT.**

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 22 h 40.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Monsieur Harvey remet une lettre en main propre à M. le Maire seulement.

Monsieur Sylvain Boisvert dépose au conseil municipal les trois documents suivants :

- une lettre d'introduction pour le « Domaine Sherwood » signée M. Sylvain Boisvert ;
- un document de la firme Stantec Experts-conseils, datée le 8 mars 2017 « Support technique – CA Conduite d'eau potable, secteur des puits N/Réf. : 158100155 » ;
- un document du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, daté le 9 janvier 2014 « Extension du réseau d'aqueduc - Domaine Sherwood – Municipalité de Shannon ».

*Documents déposés en liasse : DOC (2) 13-03-17*

191-03-17

### **19.2 Ajout à l'ordre du jour du point « Adoption – Second projet Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88 »**

AJOUT

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'ajouter le point « Adoption – Second projet Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88 » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents

**Adoptée à l'unanimité**

192-03-17

### **19.4 Adoption – Second projet Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88 »**

AJOUT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2016 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement 543-16 comme s'il était tout au long récité incluant l'ajout suivant ;
  - De limiter le nombre d'allées d'accès à neuf (9) par lot à partir de la rue Boisvert ;
- 2) De lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi, le **jeudi 20 avril 2017**, de 9 h à 19 h ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

193-03-17

## **20. Levée de la séance**

---

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu de lever la séance ordinaire à 10 h 41.**

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>**

---

Clive Kiley,  
Maire

---

Sylvain Déry, Avocat, M.B.A., Adm.A, OMA  
Directeur général adjoint et greffier

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.